

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2024

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, légalement convoqué le 5 mars 2024, s'est réuni le 12 mars 2024 à 16 heures et 30 minutes, en visio-conférence.

**Présents – Membres Titulaires (9)** : LE DÉLÉZIR Ronan, LE CHAT Sophie, CHENOT Noëlle, EVENO Thierry, GUERNEVÉ Michel, LE TRIONNAIRE Loïc, BERNARD Dominique, PRADO Brigitte, TRIBALLIER Joël

**Présents – Membres Suppléants (0)** :

**Absents excusés – Membres Titulaires (8)** : AUDIC Annie, GASTINE Roland, RIO Aurélie, LE JEAN Pascal, LE FLOCH Elodie, DREVES Yves, GRANNEC Guillaume, LE LUHERNE Nathalie

**Absents excusés – Membres Suppléants (17)** : CODA POIREY Hélène, KERBART Jean-Pierre, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, GOURDEN Jean-Pierre, LE BLIMEAU Didier, DERBOIS Guy, THEPAUT Gérard, LE GOFF-CARNEC Nadine, LOHEZIC Martine, ALLAIN-LE PORT Anita, JAHIER Freddy, LE RAY Pierre, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

**Secrétaire de séance** : LE DÉLÉZIR Ronan

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 16h30.

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 12 décembre 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Délibérations

#### • CS-2024-01 – Finances – Débat d'Orientation Budgétaire

Michel GUERNEVÉ explique conformément à la loi n°2015-191 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe), le comité syndical doit procéder au débat d'orientation budgétaire avant de voter le budget. Le débat porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. C'est également l'occasion d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la collectivité.

#### **Contexte :**

La mise en œuvre du SAGE est confiée à la Commission Locale de l'Eau (CLE) et son portage au Syndicat du SAGE. La CLE propose donc un programme d'actions annuel que le Syndicat valide budgétairement.

La principale évolution pour 2024 est le lancement de l'étude Hydrologie, Milieu, Usage, Climat (HMUC) en régie qui induit le recrutement d'un technicien et donc le passage de 2,8 équivalents temps plein (ETP) à 3,8 ETP. Les missions et donc les moyens nécessaires à la mise en œuvre du SAGE, hors étude HMUC, restent similaires à 2023.

Dans un contexte plus général, l'inflation conduit à une augmentation des dépenses du Syndicat (charges générales mais aussi salaires des agents et indemnités des élus).

Les orientations budgétaires 2024 présentées ci-dessous seront pleinement consacrées à la gestion du SAGE et à l'étude HMUC prévue sur une durée de 3 ans.

Pour information, le partage patrimonial du SMLS tel que défini dans la délibération du 15 décembre 2021, est en cours de traitement par le Trésor Public.

## Orientation budgétaire :

- Investissement :

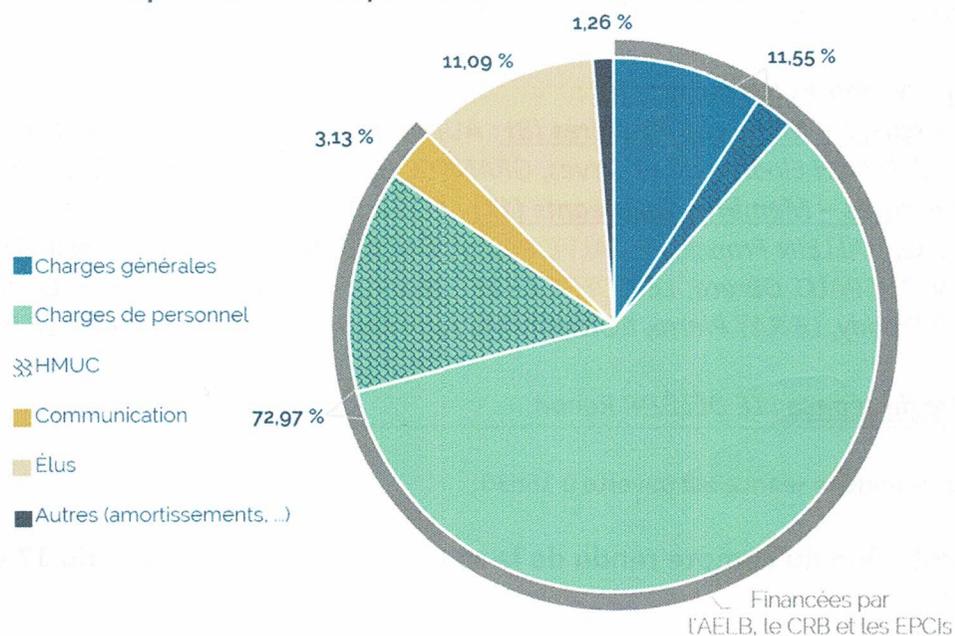
Durant l'exercice 2023, les dépenses d'investissement se sont limitées à l'acquisition de logiciels antivirus et d'un onduleur pour le serveur. Le renouvellement du serveur prévu en 2023 a été reporté sur le présent exercice. De plus, le recrutement d'un agent chargé de l'étude HMUC nécessite l'acquisition de matériel informatique. L'enveloppe pour le matériel informatique est évaluée à 5 070 €. Il est également prévu l'acquisition de licences antivirus et de mobilier.

Les dépenses d'investissement seront de **6 027,29 €** financées par le Fctva, les dotations aux amortissements et l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2023.

- Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement pour le budget général et l'étude HMUC sont estimées pour l'exercice 2024 à environ 265 000 €.

### Répartition des dépenses de fonctionnement



Les **charges générales** sont liées au fonctionnement du Syndicat et sont proratisées au temps des agents concernés : maintenance informatique, assurances, dépenses liées à la location de bureaux, cotisations... pour un coût d'environ **30 600 €**.

Les **charges de personnel** représentent principalement la rémunération du personnel : 1 adjoint administratif à mi-temps (+30% mise à disposition au SMRE), 1 technicienne en charge du SIG, 1 ingénieure en charge de la coordination, 1 stagiaire sur 3 mois et un technicien en charge de l'étude HMUC pour un coût total estimé à **193 300 €**.

Ce poste est en augmentation de 34 % (49 900 €) regroupant ainsi :

- l'agent en charge de l'étude HMUC (35 800 €). Le recrutement est en cours. Le budget présenté correspond aux dépenses sur 10 mois ;
- l'assurance du personnel qui était auparavant intégrée dans les charges générales (4 200 €) ;
- la réévaluation des indices, augmentation du SMIC et avancements d'échelon.

Pour ces 2 types de charges, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et le Conseil Régional de Bretagne (CRB) subventionnent à hauteur de 80 %. Concernant l'Agence de l'Eau, la base appliquée est un forfait de 32 000€ (fixé selon le nombre d'agents) pour la part 'Animation' et de 12 000 € pour la part 'HMUC' ; alors que pour la Région, la subvention est calculée sur le réalisé.

Le versement de ces subventions s'échelonne sur deux exercices et occasionne, de ce fait, un décalage comptable entre les dépenses réalisées et les recettes perçues durant un même exercice.

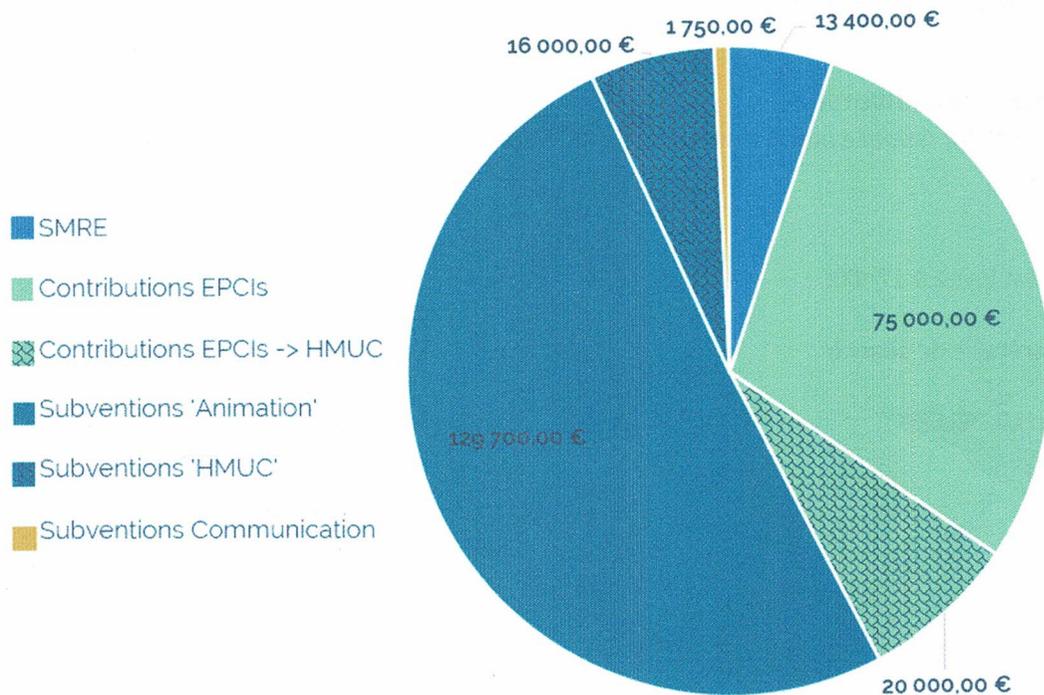
La **Communication** envisagée pour l'exercice 2024, d'un montant de **8 300 €**, regroupe l'organisation de 2 ou 3 'Moments CLE' matinées d'échanges pour les membres de la CLE et les élus du territoire, la création d'une courte vidéo expliquant le fonctionnement du petit et grand cycle de l'eau du territoire et sa vulnérabilité vis-à-vis des ressources en eau.

D'autre part, la réalisation de fiches à destination des propriétaires de plans d'eau et de cours d'eau et du tableau de bord, prévues en 2023 ont été reportées sur le budget de 2024 (3 000 € sur les 8 300€ prévus). La communication est financée par l'Agence de l'Eau et la Région (hors site internet qui, de ce fait, a été réintégré dans les charges générales) à hauteur de 70%. Les accords de subventions 2023 sont prolongés sur l'exercice 2024.

Les **charges « élus »** ne sont pas subventionnables et sont intégralement prises en charge par les contributions des EPCIs. Elles sont estimées à **29 400 €**.

Les **autres charges**, d'un montant global de **3 400 €**, correspondent aux amortissements.

### Financements 2024



Le financement du budget général (animation) par les EPCIs est de 75 000 € comme pour l'année précédente.

Comme présenté lors du Comité Syndical du 12 décembre 2023, la contribution annuelle des EPCIs à l'étude HMUC sera de 20 000 € soit une cotisation globale de 95 000 € pour l'exercice 2024.

Le report de résultat cumulé de la section de fonctionnement sera d'environ 66 000 €.

Joël TRIBALLIER demande si l'étude HMUC sera menée sur tous les bassins versants du territoire du SAGE ou comme à l'instar de ce qui est fait sur le SAGE Vilaine ne concernera que certains bassins versants.

Michel GUERNEVE répond que l'étude concernera l'intégralité du territoire du SAGE. Il précise que le territoire du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel est très nettement inférieur à celui du SAGE Vilaine.

Il est proposé au Comité Syndical de valider les grandes orientations budgétaires 2024.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### • CS-2024-02 – Finances – Contribution des membres pour l'exercice 2024

Michel GUERNEVE explique que le Syndicat est composé de 5 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Comme le stipule les statuts du Syndicat en date du 7 octobre 2020, les ressources de la structure comprennent les cotisations versées par les membres adhérents et les diverses subventions. Ces contributions sont calculées selon une clé de répartition telle que décrite dans les statuts.

Pour l'exercice 2023, les contributions s'élevaient à 75 000 €.

Comme présenté dans la délibération CS-2024-01 Débat d'orientation budgétaire, ces contributions sont réévaluées afin d'intégrer le financement de l'étude HMUC.

	Budget Général	HMUC	Global
Auray Quiberon Terre Atlantique	26 057,73 €	6 948,72 €	33 006,45 €
Blavet Bellevue Océan Communauté	3 035,32 €	809,41 €	3 844,73 €
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	41 540,77 €	11 077,54 €	52 618,31 €
Lorient Agglomération	4 103,10 €	1 094,16 €	5 197,26 €
Questembert Communauté	263,08 €	70,17 €	333,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>95 000,00 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la participation 2024 d'un montant de 95 000 € comme détaillée ; d'autoriser le Président à procéder à l'appel à cotisation auprès des EPCI membres.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### 3. Questions diverses

Michel GUERNEVÉ rappelle que le prochain comité syndical se déroulera mardi 26 mars à 18h30 à la mairie de Saint-Avé.

La séance est levée à 17h00.

Le secrétaire de séance

Ronan LE DÉLÉZIR



Le Président de séance

Michel GUERNEVÉ

